



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/06/2022

Compte-rendu affiché le 06/07/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Anne DEMOND.

Rapporteur : Madame Marine BOISSIER

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Maryse MICHAUD a donné procuration à Marjorie MERCIER

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Eliane CHAPON a donné procuration à Patrice LANGIN

Dominique LARGE a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marine BOISSIER

Oihiba DRIDI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Jean-Luc PAYS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Claude MOUCHIKHINE

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Durant les vacances, la Mairie recrute des animateurs non titulaires afin d'assurer les départs en camps, séjours, colonies de vacances. Ces recrutements sont actuellement basés sur le statut de la fonction publique territoriale et se révèlent peu adaptés aux besoins de ces séjours, qui nécessitent une vigilance quasi permanente de la part des animateurs.

Pour la 2ème année consécutive, nous souhaitons embaucher les animateurs dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif (CEE).

Le contrat d'engagement éducatif est destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs tels qu'un centre ou une colonie de vacances. Il s'agit d'un contrat particulier, dérogatoire au droit du travail, en matière de temps de travail, de repos et de rémunération.

La totalité des contrats signés par le même employé ne doit pas aller au-delà de 80 jours sur 12 mois consécutifs. Par ailleurs, la rémunération journalière de l'employé ne doit pas être inférieure à 22,55 € (brut).

Afin de répondre aux besoins de la ville, il est proposé que les animateurs diplômés soient rémunérés sur la base de 83€ nets par jour dans la limite de 48 h par semaine, et que les animateurs non diplômés soient rémunérés sur la base de 77€ nets par jour dans la limite de 48 h par semaine.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

Décide

DÉCIDE la reconduction du Contrat d'Engagement Éducatif dans le cadre du pôle familles à partir du 1er juin 2022.

FIXE la rémunération des agents concernés à hauteur de 83€ nets par jour pour les animateurs diplômés, et 77€ nets par jour pour les animateurs non diplômés. Ce tarif pourra être évolutif par décision du Maire.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,